



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, le Conseil national de la refondation (CNR) réunit des représentants de forces politiques, des partenaires sociaux, des élus locaux, des représentants du monde économique et du monde associatif, avec l'ambition de travailler dans un esprit de dialogue sur les grands sujets de transition : la transition productive et celle du modèle social, la transition écologique et climatique, la transition démographique, la transition numérique, la transition du travail.

Le CNR climat et biodiversité décline la méthode du CNR aux problématiques de transition écologique - nature, eau et biodiversité, logement, transport, aménagement du territoire - ainsi qu'aux problématiques de transition énergétique. Face au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la crise énergétique, il doit permettre d'accompagner et d'accélérer l'adaptation et la résilience des Français comme des territoires. Il sera décliné en ateliers thématiques consacrés aux problématiques de transport, de logement, de biodiversité et de mix énergétique.

ÉDITOS



Le Conseil national de la refondation met le climat et la biodiversité au cœur du nouveau contrat social. Les constats qui nous rassemblent aujourd'hui sont clairs : un réchauffement climatique qui s'accélère, une biodiversité fragilisée, des transitions qui bousculent nos modes de vie. Nous devons nous donner les moyens d'élaborer collectivement une réponse puissante à ces bouleversements. Sur l'invitation du Président de la République, le Conseil national de la refondation nous appelle à partager nos visions, nos contraintes et à élaborer ensemble une feuille de route partagée pour l'accélération de la transition écologique. La participation de chacun à cet exercice inédit est essentielle pour établir les points de convergence mais aussi de désaccord, identifier les objectifs et esquisser des solutions opérationnelles à court terme. Nous réunir pour agir : telle est ma proposition.

Christophe Béchu,

ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Faire face à l'urgence climatique en devenant le premier grand pays industriel à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et à atteindre la neutralité carbone. Voilà ce que nous devons à notre planète et sa biodiversité, à nos enfants et leur avenir. Pour atteindre ces objectifs, nous devons collectivement faire des choix sur la manière dont nous allons nous chauffer, nous déplacer, consommer ou produire... C'est pour en débattre que nous lançons, dans le cadre du Conseil national de la refondation, comme l'avait annoncé le Président de la République, une grande concertation sur l'avenir de notre mix énergétique. Elle permettra à chaque Français, dans chacun de nos territoires, de donner son avis et de contribuer à la loi de programmation énergie climat qui sera examinée par le Parlement en 2023. Plus largement, c'est la future stratégie française sur l'énergie et le climat et la future stratégie nationale bas-carbone que nous devons construire ensemble.



Agnès Pannier-Runacher,

ministre de la Transition énergétique

LES PRIORITÉS

POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES

1. ACCÉLÉRER LA TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION

Pour limiter l'ampleur du réchauffement climatique, la neutralité carbone doit être atteinte d'ici 2050 et nos émissions de gaz à effet de serre réduites de 50% en 2030 (par rapport à 1990). Cette trajectoire de décarbonation doit se décliner dans chaque territoire et chaque secteur d'activité.

Des mobilités plus vertes

Il s'agit notamment de sortir du tout-voiture en accélérant le développement des transports en commun et l'essor des mobilités actives, en particulier du vélo, de rendre accessibles les véhicules électriques, d'accompagner la transformation du secteur aérien et de développer des alternatives à l'avion, notamment ferroviaires.

Des bâtiments plus durables, adaptés aux besoins des habitants

En matière de logement, il est nécessaire de poursuivre la lutte contre les passoires énergétiques, d'accélérer la rénovation et d'améliorer le niveau de performance énergétique. Le ministère s'appuie pour cela sur plusieurs dispositifs dont MaPrimeRénov, les outils du fonds chaleur et les certificats d'économies d'énergie (CEE).

Pour massifier l'offre de logements efficaces sur le plan énergétique, sobres en foncier, abordables et adaptés aux parcours résidentiels, le ministère s'appuie également sur le déploiement de ma Prime Adapt.

Économie circulaire et réduction des déchets

Afin d'accompagner les Français dans l'évolution de leurs modes de consommation et de réduire la production de déchets, le ministère favorise l'économie circulaire et poursuit la lutte contre les plastiques à usage unique ainsi que le développement d'une meilleure information des consommateurs, notamment via l'affichage environnemental et l'encadrement de la publicité.

2. DES TERRITOIRES RÉSILIENTS ET DURABLES

Face aux conséquences du changement climatique dans la vie des Français et sur les territoires, l'État, en partenariat avec les collectivités, impulse une politique d'adaptation qui assure à la fois la résilience de chaque territoire et la protection des citoyens.

Prévention des risques

Cela se traduit notamment par les stratégies d'adaptation au changement climatique développées par les territoires, les outils de prévention des risques et les plans de gestion comme les programmes d'actions de prévention des inondations ou les plans de gestion forestière. L'État et les collectivités portent aussi la lutte contre le recul du trait de côte, l'aménagement des cours d'eau et des espaces littoraux, le renouvellement et la protection des forêts ou la renaturation des espaces artificialisés pour lutter contre les îlots de chaleur.

Face à l'intensification des phénomènes de sécheresse, la gestion optimisée de la ressource en eau est plus que jamais au cœur des préoccupations et des actions de l'État.



3. DES TERRITOIRES MIEUX ACCOMPAGNÉS DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'aménagement des territoires doit permettre de répondre aux enjeux de transition écologique, mais également de transition économique, démographique et numérique. En ce sens, le ministère porte notamment le respect des engagements contractuels et le soutien aux territoires fragiles, ainsi que les politiques Action cœur de ville et Petites Villes de demain, en matière d'habitat, de transport, de revitalisation commerciale et de services publics.

Le ministère doit également répondre au défi de la mise en connexion des territoires ruraux et des territoires métropolitains et, au sein de chacun de ces espaces, de la mise en place de solutions de transport décarbonées adaptées aux besoins des habitants.

4. PROTÉGER LA NATURE ET LE CADRE DE VIE DES FRANÇAIS

Protection des espèces et des espaces

La préservation de la biodiversité, terrestre et marine, et des espaces naturels est une priorité nationale forte. La stratégie nationale biodiversité 2030 doit notamment permettre d'atteindre l'objectif de protection de 30% du territoire terrestre et marin, dont 10% en protection forte.

Le ministère porte notamment des politiques de dépollution de décharges sauvages et de décharges littorales, la restauration des zones humides, le renforcement de la protection des espaces naturels sensibles, des espèces protégées les plus emblématiques et l'action en faveur des pollinisateurs.

Lutte contre l'artificialisation des sols

La loi climat et résilience porte également un objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, afin de préserver et de rétablir les fonctionnalités essentielles des sols.

Santé environnement : qualité de l'air et de l'eau

Les liens entre santé et environnement sont au cœur des missions du ministère. Cela passe notamment par la mise en œuvre des zones à faibles émissions par les territoires, au renforcement du dispositif de suivi et de renforcement de la qualité de l'air intérieur, au renforcement de la protection des captages et aux politiques de diminution de l'usage des pesticides et des engrais azotés minéraux.



LES PRIORITÉS

POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La France fait face à des défis inédits :

- à court terme, une crise d'approvisionnement énergétique sans équivalent depuis les chocs pétroliers des années 1970 ;
- à plus long terme, des objectifs climatiques à horizon 2030 et 2050 qui nécessitent une très forte accélération de notre rythme de décarbonation, avec des besoins conséquents en investissements et en compétences ;
- Ces défis et les transformations qui les accompagnent nécessitent de repenser les modes de vie et de consommation, la façon de produire, de se loger, de se déplacer, etc.

Le ministère de la transition énergétique a une feuille de route ambitieuse pour être à la hauteur de ces défis.

1. ACCÉLÉRER LA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES ET RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

Sortir de la dépendance aux énergies fossiles est un impératif économique, géopolitique et climatique. Pour bâtir son indépendance énergétique, la stratégie de la France repose sur quatre piliers.

Réduire la consommation d'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétiques

La sobriété énergétique

Le plan de sobriété a été présenté le 6 octobre 2022 par la Première ministre et la ministre de la Transition énergétique. Il vise à réduire la consommation d'énergie de 10% d'ici 2024. Il a été bâti grâce à la concertation, durant tout l'été, de tous les grands acteurs : les entreprises, les collectivités locales et, évidemment, l'État. Ce travail a permis d'aboutir à des dizaines de recommandations transversales comme sectorielles sur la sobriété énergétique.

À court terme, la mobilisation autour de ces mesures permettra d'éviter d'avoir à prendre des mesures plus contraignantes cet hiver. À plus long terme, ce plan est une première étape, car pour atteindre la neutralité carbone, la France devra réduire sa consommation d'énergie de 40% d'ici 2050.

L'efficacité énergétique

Le gouvernement soutient les Français pour leur permettre de réduire leur consommation : via le leasing et le bonus écologique, jusqu'à 7000€ pour les revenus les plus modestes afin de passer d'un véhicule thermique à un véhicule électrique ; via MaPrimeRenov' qui permet de soutenir l'isolation des logements ; ou encore via différentes aides visant à sortir des dispositifs de chauffage aux énergies fossiles.

Décarboner la production d'énergie avec la relance de la filière nucléaire et l'accélération massive du déploiement des énergies renouvelables

L'accélération massive du déploiement des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies propres, par nature inépuisables. Les objectifs de la France en la matière sont clairs : construire 50 parcs éoliens en mer et multiplier par 10 sa puissance solaire. Plus largement, développer toutes les énergies renouvelables : le solaire, l'éolien, le biogaz, la géothermie, l'hydroélectricité...

Pour y parvenir, tous les leviers sont activés : mobiliser les préfets et les services de l'État, mettre en œuvre des mesures réglementaires d'urgence et, enfin, un projet de loi examiné à partir d'octobre 2022 au Parlement. Il permettra notamment d'utiliser les terrains déjà artificialisés comme les parkings, les décharges et le bord des autoroutes pour y développer du photovoltaïque, d'accélérer les procédures de raccordement au réseau ou encore de mieux impliquer les citoyens avant l'installation d'un projet.

La relance du nucléaire

Grâce en particulier à son parc nucléaire, l'électricité produite en France est l'une des plus décarbonées au monde. Elle était, en 2021, assurée à plus de 92% par des sources n'émettant pas de gaz à effet de serre.

Plusieurs chantiers sont entamés pour relancer une politique ambitieuse en matière d'énergie nucléaire : reconquérir la performance opérationnelle du parc nucléaire qui sera amené à être exploité tant que les conditions de sûreté le permettent ; mener à bien la réforme du marché de l'électricité et la montée au capital d'EDF ; engager le programme nouveau nucléaire, avec un programme de construction de six nouveaux réacteurs et des premières mises en services au cours de la décennie prochaine. La relance de cette filière d'avenir va créer durablement des milliers d'emplois en France, avec des enjeux forts de recrutements et de formations qui vont mobiliser le ministère.

2. CONSTRUIRE LES FONDATIONS DE NOTRE FUTUR ÉNERGÉTIQUE

Une nouvelle stratégie française sur l'énergie et le climat

Grâce aux conclusions de la concertation sur l'avenir du mix énergétique, inscrite dans le cadre du Conseil national de la refondation climat et biodiversité, la France va réviser d'ici 2024 sa stratégie sur l'énergie et le climat (SFEC). Cette stratégie constitue sa feuille de route pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Elle se compose notamment de la première loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), qui fixera, dès 2023, les priorités d'action de la politique climatique et énergétique française, en tenant compte de l'objectif européen de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre à -55% en 2030.

Une politique industrielle ambitieuse au service de la transition énergétique

Pour soutenir ses objectifs, dans le cadre notamment du plan France 2030 au travers duquel la France investit dans la décarbonation du secteur industriel, plusieurs actions sont engagées afin : d'assurer l'implantation industrielle des briques nécessaires à la transition (solaire, éolien, nucléaire...) ; de garantir l'approvisionnement en métaux et composants critiques ; de soutenir le déploiement du véhicule électrique, avec un objectif de 100% de véhicules électriques produits en France d'ici 2035.

3. RÉAFFIRMER LE RÔLE DE LA FRANCE DANS LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Mettre en marche l'Europe et la communauté internationale vers la neutralité climatique

C'est durant la Présidence française du Conseil de l'Union européenne qu'a été adopté le Plan européen pour le climat «Fit for 55». Il s'agit d'une feuille de route claire et contraignante qui permettra à l'Europe de réduire d'au moins 55% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La France portera cette même ambition climatique forte dans le cadre de la COP27 qui aura lieu au mois de novembre 2022, en Égypte. Face à l'accélération de la crise climatique, la COP devra être l'occasion d'intensifier à travers le monde les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Agir ensemble au niveau européen face à la crise énergétique

Avec le soutien de la France, afin d'assurer le passage de l'hiver dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'Union européenne a adopté des mesures sur le remplissage des stocks de gaz, la réduction de la consommation de gaz et d'électricité et le soutien aux consommateurs. À plus long terme, en cohérence avec ses objectifs climatiques, la France promeut une réforme en profondeur du marché de l'énergie, afin que le prix payé par les consommateurs reflète davantage le coût de production d'une économie décarbonée.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION CLIMAT ET BIODIVERSITÉ EN QUESTIONS

Le CNR climat et biodiversité, qu'est-ce que c'est ?

Le rôle du Conseil national de la refondation est de créer une nouvelle manière de concerter et d'agir pour bâtir des solutions appropriées aux grands défis du temps. Plusieurs thèmes de travail ont été donnés au CNR : parmi eux, l'école, la santé, l'emploi ou encore la transition écologique.

Le CNR climat et biodiversité décline la méthode du CNR aux problématiques de transition écologique. Il permettra d'échanger sur l'ensemble des sujets relevant de la compétence des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique : l'écologie et la biodiversité, le logement, le transport, l'aménagement et l'énergie...

Pourquoi participer ?

La transition écologique est l'urgence du siècle et elle exige une planification de nos actions, de l'échelle planétaire à l'échelle locale, et une accélération de nos efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation de notre société au changement climatique. Bâtir des consensus est essentiel pour avancer, mettre en œuvre les solutions que nous connaissons déjà et en imaginer de nouvelles.

Quels objectifs poursuit ce CNR ?

Le CNR climat et biodiversité réunit des représentants des partenaires sociaux, des élus locaux, du monde économique et du monde associatif pour traiter des enjeux et des moyens de la transition écologique et de son accélération. Il constitue un espace de dialogue qui permettra à ces acteurs de partager leur vision des enjeux, des objectifs, des contraintes et surtout des leviers d'action. Il débouchera sur un agenda d'actions partagé, avec une dimension opérationnelle et d'action pour mettre en œuvre les solutions.

Comment ça se passe ?

La réunion de lancement du 21 octobre 2022 doit permettre de poser le cadre du travail.

Trois ateliers thématiques seront ensuite mis en place, autour des problématiques de transport, de logement et de biodiversité. Ils réuniront des acteurs généralistes (partenaires sociaux, acteurs du monde économique) et sectoriels dont les travaux permettront d'identifier des actions à conduire dans chaque secteur d'activité, pour accélérer la transition écologique.

Quel est le calendrier ?

Les trois ateliers seront lancés au cours du mois de novembre. Ils seront suivis, d'ici à la fin de l'année, de deux ou trois réunions par atelier.

Le CNR climat et biodiversité se réunira dans son format plénier à l'issue de cette première phase d'échanges pour synthétiser les apports de chaque atelier.

Concrètement, sur quoi ce CNR thématique débouchera-t-il ?

Chaque atelier pourrait, sur la base d'une liste de problèmes concrets préidentifiés entre les participants, permettre :

- d'identifier les gains rapides pouvant être réalisés en termes d'accélération de la transition écologique et de faire des propositions sur la façon dont ces gains pourraient être déclenchés (freins à lever, solutions disponibles mais insuffisamment diffusées, accompagnement des acteurs...);
- de faire des propositions d'amélioration des outils publics existants afin de maximiser leur impact sur la transition écologique ;
- d'identifier les besoins juridiques, financiers et pratiques non satisfaits à ce stade, auxquels de nouveaux dispositifs publics pourraient apporter des réponses dans des délais compatibles avec les exigences de l'accélération.

Le résultat des travaux de chaque atelier consistera en un plan d'actions concrètes à conduire dans chaque secteur. L'agrégation de ces plans constituerait la contribution du CNR climat et biodiversité au plan d'actions partagé sur lequel débouchera la démarche d'ensemble du Conseil national de la refondation.

Comment les territoires et les citoyens peuvent-ils participer à ce CNR ?

Comme l'ensemble du CNR, le CNR climat et biodiversité se déclinera auprès des territoires et des citoyens. Les modalités de cette déclinaison seront fixées prochainement à l'échelle du Conseil national de la refondation dans son ensemble.

→ conseil-refondation.fr



CONTACTS PRESSE

Service presse de Christophe Béchu,

*ministre de la Transition écologique et de la Cohésion
des territoires*

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr



Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,

ministre de la Transition énergétique

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : presse.mte@climat-energie.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*
